



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 9 décembre 2019 à 18 h 34.

Sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, directeur général, est présent;
Me Caroline Dion, greffière, est présente;
Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme, est présente.

1.
1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 18 h 34.

2.
2.1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets de règlement suivants :

➤ **Premier projet de règlement 601-65 :**

1. Ce règlement vise à encadrer la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels visant les lots distincts résultant de la rénovation cadastrale, l'intensification d'un usage ou visant un projet de redéveloppement.

➤ **Premier projet de règlement 602-5 :**

1. Ce règlement vise à encadrer la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels visant les lots distincts résultant de la rénovation cadastrale, l'intensification d'un usage ou visant un projet de redéveloppement.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-65 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (RÉVISION DE CERTAINES DISPOSITIONS ENCADRANT LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS)

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme, explique le *Premier projet de règlement 601-65 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Révision de certaines dispositions encadrant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels)*.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Me Caroline Dion, greffière, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 602, TEL QU'AMENDÉ (RÉVISION DE CERTAINES DISPOSITIONS ENCADRANT LA CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS)

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme, explique le *Premier projet de règlement 602-5 amendant le règlement de lotissement numéro 602, tel qu'amendé (Révision de certaines dispositions encadrant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels)*.

Me Caroline Dion, greffière, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3.
QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 34 à 19 h 01.

4.
QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 01 à 19 h 02.

5.
5.1
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 03.



Paul Germain
Maire



Me Caroline Dion
Greffière